

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 654

présenté par

M. Viala, M. Fasquelle, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Brun, M. Straumann,
M. Emmanuel Maquet, M. Cherpion, M. Masson, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Ramassamy,
M. Dive, Mme Louwagie, M. Pauget, M. Ramadier, Mme Lacroute, M. Schellenberger,
M. Rolland, M. Viry, Mme Trastour-Isnart et M. Descoeur

ARTICLE 61

À l'alinéa 16, après le mot :

« sociaux »,

insérer les mots :

« , économiques, d'emploi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La volonté du gouvernement de repositionner l'entreprise dans son environnement social, sociétal et environnemental et de lui donner un dimension pleine et entière dans notre société et compréhensible et même louable mais il n'en demeure pas moins essentiel, si l'on procède à l'inscription explicite dans la loi de ses différentes fonctions, de rappeler aussi son rôle en matière économique et d'emploi.